

Micheline Jacques

Sénateur de Saint-Barthélemy

Conseillère territoriale

*Vice-présidente de la Délégation
sénatoriale aux outre-mer*



INTERVENTION À L'OCCASION DE LA
CÉRÉMONIE DE LA FÊTE PATRONALE DE SAINT-BARTHÉLEMY
24 AOÛT 2024

Monsieur le préfet,
Monsieur le député,
Monsieur le président,
Monsieur le président du conseil départemental de la Guadeloupe,
Monsieur le président de la collectivité de Saint-Martin,
Chers collègues,
Monsieur le président honoraire,
Madame la consul honoraire de France à Saint-Thomas,
Monsieur le président du CESCE,
Mesdames, messieurs, chers amis,

Nous sommes réunis, pour les traditionnelles allocutions de la fête de la Saint-Barthélemy, moment que je me réjouis toujours de passer en votre compagnie.

Vous êtes plusieurs à avoir été soit élus, distingués, ou être arrivés pour remplir une mission d'intérêt collectif.

Je renouvelle mes félicitations républicaines à **Frantz Gumbs** pour sa réélection.

J'adresse mes félicitations et mes vœux de succès à **Antoine Querrard** pour son élection à la présidence du CESCE, ainsi qu'à l'ensemble de ses membres.

Je félicite également notre collègue **Alexandra Questel** pour son élection à la tête du CTTSB.

Je saisis l'occasion de ce propos pour souhaiter publiquement la bienvenue au lieutenant-colonel **Hugues Loyez** du commandement de la gendarmerie des Îles du nord et au capitaine de gendarmerie, **Jonathan Quinchon**, ainsi qu'au directeur de l'hôpital, **Eric Djamakorjian**.

Par ailleurs, **Christine Moizan**, **Arlette Magras** et **Corrine Hennequin** seront distinguées au titre de leur engagement ultramarin.

Aurélié Etcheverry, lauréate du prix national du civisme et du dévouement, sera décorée par le président de la Collectivité ;

Mesdames, soyez ici remerciées pour votre participation à la vie de notre île et, naturellement, je vous exprime mes chaleureuses félicitations.



Oui, le 24 août est à Saint-Barthélemy le rendez-vous annuel de notre vie collective, qui nous permet de nous réunir, de tirer le bilan de la vie de notre cité et de nous projeter dans l'année qui vient.

Permettez-moi d'être sincère. Ce 24 août n'est pas un jour de fête. Car, en effet, ni la situation politique nationale, ni la situation politique locale ne sont propices à la fête.

Comme l'écrivait le poète Juvénal sous l'Empire Romain : « Donnez-leur des jeux et du pain pour gouverner, pour que le peuple soit content ». La parenthèse enchantée des Jeux Olympiques, alors même que notre vie politique est fracturée comme jamais sous la Vème République, lui donne raison. Mais une fois les Jeux terminés, il reste la réalité.

Au niveau local, la situation est celle que nous connaissons.

Au niveau national, bien que la seule majorité qui existe aujourd'hui dans le pays soit au Sénat, les temps qui s'ouvrent doivent être regardés avec lucidité car ils s'annoncent difficiles, incertains et probablement instables. En ma qualité de responsable politique, ces temps ne me poussent ni à l'enthousiasme ni à l'optimisme, mais à la gravité.

Je souhaite que face aux difficultés, à Saint-Barthélemy, nous gardions en tête que **nous disposons d'un statut qui nous permet de choisir notre fiscalité**, autrement dit, l'apport financier de chacun au financement de la dépense public.

Elle nous permet de nous affranchir de contribution sur nos revenus, tout en conservant un passeport français. J'invite chacun à mesurer combien cette situation permet de compenser les difficultés, certes réelles, qui résultent de la vie sur notre île.

J'entends beaucoup parler de **continuité territoriale**. Si la population de Saint-Barthélemy en bénéficie, car c'est la loi, elle ne peut exiger d'avoir droit à ce dispositif alors qu'elle ne participe pas à son financement. Car ce sont les contribuables de la Guadeloupe, de la Martinique, de l'Île-de-France, de Bordeaux, et d'ailleurs, qui financent la continuité territoriale, mais pas nous ! Il en serait de même pour une délégation de service public aérienne.

Sachez bien que la délégation sénatoriale que j'ai l'honneur de présider, offre une visibilité particulière à notre collectivité mais m'offre aussi de replacer notre collectivité dans l'ensemble ultramarin plus particulièrement.

Voir nos préoccupations à travers ce prisme est souvent éclairant.

L'**accès à des soins de qualité** est une préoccupation majeure pour la population de Saint-Barthélemy. C'est pourquoi, pour accompagner le déploiement d'un projet de santé adapté à notre réalité, j'ai déposé en 2022, une proposition de loi organique, adoptée à l'unanimité par le Sénat. La dernière campagne législative, dont je salue la qualité, a mis en évidence l'importance du relais entre le Sénat et l'Assemblée.

J'estime que nous avons perdu un temps précieux, sans savoir si la nouvelle situation de l'Assemblée nationale permettra de le rattraper.



Autre sujet de préoccupation, **la sécurité**. J'ai eu l'occasion d'auditionner le général de corps d'Armée, Lionnel Lavergne, dans le cadre de l'étude que la délégation conduit sur l'adaptation des modes d'action de l'État. L'État peut-il appliquer le même modèle dans tous les outre-mer ? Je ne le pense pas.

Pour conforter le maillage du territoire de Saint-Barthélemy, je réitère ma proposition de doter les agents de police territoriale, comme les policiers municipaux de Polynésie française, du statut d'officier de police judiciaire adjoint.

J'ose espérer que cette adaptation connaîtra un sort plus favorable que la première. Je me tiens, naturellement, à la disposition du président de la collectivité pour en discuter, s'il le jugeait opportun.

Enfin, avec le président du Sénat, Gérard Larcher et le vice-président chargé des relations avec les collectivités, Mathieu Darnaud, **je porterai une proposition de loi visant à adapter le droit outre-mer**.

Le président de la collectivité de Saint-Barthélemy a été officiellement consulté pour savoir quels étaient ses besoins d'adaptation, il recevra, comme l'ensemble des exécutifs ultramarins, une réponse quant à la faisabilité de ses demandes dans le cadre de ce texte.

En ma qualité de sénateur, j'y verserai des propositions transversales, adaptées à la situation de Saint-Barthélemy.

Par exemple, compte tenu des **coûts de construction**, des procédures s'imposent à la collectivité pour des ouvrages de petites tailles alors que ces mêmes ouvrages sont dispensés de procédures en métropole. Un rehaussement des seuils facilitera donc le travail des services de la collectivité.

Autre sujet important, **les propriétaires de terrains situés en zone archéologique** sont confrontés à un diagnostic archéologique préventif dont le délai d'attente est d'environ trois ans. Des fouilles complémentaires peuvent être imposées à leur charge, dont les tarifs sont exorbitants.

Une demande de transfert de la compétence patrimoine ou encore l'adoption de dispositions législatives spécifiques à Saint-Barthélemy dans le code du patrimoine me semblent nécessaires.

Soyez donc certains que j'apporte ma contribution à l'évolution de notre territoire.

De plus, je rejoins le président de la Collectivité sur l'importance de **la coopération régionale, la délégation sénatoriale aux outre-mer a d'ailleurs lancé une étude par bassin océanique sur ce sujet** et dont les travaux au sein du bassin océan Atlantique débiteront dès l'automne.

Enfin, je ne saurais terminer ce propos sans un mot sur le contexte local. Je suis honorée de la confiance que me porte ceux qui m'ont sollicitée ces derniers jours, pour me faire part de leurs projets, et aussi de leurs inquiétudes. Il est manifeste que la période de bouleversements et d'incertitudes mondialement anxiogène, se double de la tension qui traverse la vie politique locale.

L'échange avec les référents de quartier a été en cela très enrichissant et témoigne des nombreuses attentes – parfois surdimensionnés, il faut bien le dire. Mais elle est le signe de leur intérêt pour la vie locale. Qu'ils soient ici remerciés.

À tous, je souhaite une journée de la Saint-Barthélemy sous le signe de la famille, du ressourcement et de l'apaisement.